

DIDASCOL
FORMATION



Livret d'accueil



SOMMAIRE

Présentation de l'organisme	<u>P3</u>
Engagement qualité	<u>P4</u>
Organisation & Logistique	<u>P6</u>
Accompagnement des stagiaires	<u>P10</u>
Processus d'évaluation	<u>P14</u>

PRESENTATION

Didascal Formation est né en 2014, mais la structure actuelle (SARL) existe depuis mars 2018. Il aura fallu peu d'années pour que Didascal Formation devienne un organisme de premier plan au niveau national : nous sommes à ce jour le premier partenaire indépendant de l'enseignement privé sous contrat.

L'équipe est constituée à ce jour d'une trentaine de formateurs, mais ce nombre est en évolution.

Nous avons aussi l'un des catalogues les plus fournis du marché et nous restons à votre écoute pour le faire évoluer en fonction de vos demandes et de vos besoins.

Didascal Formation est certifié Qualiopi, agréé par Formiris, et intervient sur tout le territoire français, auprès des enseignants mais aussi des personnels non-enseignants des établissements scolaires, de cadres formateurs, de rééducateurs, de psychologues, et de toute catégorie de professionnels concernés par l'enseignement ou l'éducation.

Mon engagement, mais aussi celui de Lucie, de Mélanie et toute l'équipe des formateurs c'est de faire en sorte que vous reveniez de nos formations avec une énergie nouvelle et le plaisir d'investir de nouvelles pratiques.

Vos interlocuteurs privilégiés

Gérant

Directeur pédagogique
& formateur

Jean-Luc Dacheux

Adresse commune

Directrice administrative

Lucie Roumégoux

didascal@didascal-formation.fr

Assistante administrative
& de formation

Mélanie Delgado

ENGAGEMENT QUALITE

CHARTRE DIDASCOL FORMATION

Les formateurs de Didascal Formation œuvrent pour une école tournée vers l'avenir, le progrès. Didascal Formation est donc résolument orienté vers l'innovation et convoque dans ses réflexions et son action les informations issues des recherches les plus récentes en sciences de l'éducation, en psychologie, en neurosciences, en didactique...

L'élève en tant que personne est au cœur de nos préoccupations et motive nos efforts pour accompagner les enseignants vers l'excellence pédagogique.

Les enseignants sont des collègues ; nous les respectons et respectons leurs compétences.

Nous pensons que l'École de demain se construira ensemble, avec plus de collaboration, d'échanges, mais aussi en armant chacun de connaissances lui permettant de se préserver des discours dogmatiques et de la "pensée magique" !

Ne jamais renoncer

Ne laisser personne au bord du chemin éducatif

Ne jamais dévaloriser ou stigmatiser

Penser que chaque enfant, quelles que soient ses origines et son histoire, a droit au meilleur...

Et qu'à l'école, il a besoin d'être accueilli, écouté, reconnu, aimé !

ENGAGEMENT QUALITE

QUALIOPi

Didascal Formation est certifié Qualiopi, c'est-à-dire que nous sommes engagés dans un processus de maintien et d'évolution de la qualité des formations qui nous permet de bénéficier de financements publics et mutualistes. En contrepartie, il nous est demandé une certaine rigueur dans la gestion des relations avec les stagiaires et l'évaluation, par ces derniers, de leur ressenti et des compétences acquises en formation.

Nous vous demandons donc de jouer le jeu et de remplir soigneusement les documents demandés.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet et champ d'action du règlement intérieur de Didascal Formation

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par Didascal Formation, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement demandeur. **Règles d'hygiène et de sécurité : Article 2 : Champ d'application des règles d'hygiène et de sécurité (art. r922-1 du Code du Travail)** Les formations se déroulant toutes dans des établissements déjà dotées d'un règlement intérieur (établissements aux normes ERP), les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 : Équipements de lutte contre l'incendie et affichage

Les formations se déroulant dans des locaux aux normes ERP, il appartient aux formateurs de s'assurer de l'emplacement des extincteurs et de prendre connaissance des plans d'évacuation et de confinement.

Article 4 : Boissons alcoolisées et drogues

Aucune boisson alcoolisée ne pourra être consommée par les stagiaires lors des horaires de formation. Les repas ne pourront être pris dans l'enceinte des locaux, hormis dans les salles dédiées à la restauration. La Direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 5 : Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux et des espaces dédiés à l'accueil du public ou des élèves, y compris extérieurs (cours de récréation notamment).

Article 6 : Plan Particulier de Mise en Sureté, Accident et Secours

Les établissements d'accueil étant dotés d'un PPMS, il appartient aux formateurs de prendre connaissance des recommandations de celui-ci et d'en informer les stagiaires. En cas d'urgence, composer le 18, le 15 ou le 112.

ORGANISATION & LOGISTIQUE

Discipline générale

Article 7 : Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1 : Horaire et déroulement des formations

Les horaires de formation sont indiqués par écrit, sur la convocation ; aucun retard ne sera toléré. Chaque demi-journée, les stagiaires signent une fiche de présence comportant les horaires effectués. Sauf indication contraire, les horaires de la semaine sont les suivants : 9h-12 H / 13H30- 16h30. Cet horaire peut être modifié avec l'aval du formateur, en début de formation. La pause : il est rappelé qu'une pause de 15 min est prévue par matinée, et une pause par après-midi. La dernière demi-heure du module de formation est consacrée à l'évaluation-bilan.

Article 7.2 : Absences, retards ou départs anticipés

S'inscrire en formation est un engagement qu'il convient de respecter en suivant le module dans sa totalité. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (établissement ou DDEC, FORMIRIS, FONGECIF,...) de cet événement. Tout événement non justifié est porté à la connaissance des commanditaires de la formation. De plus, conformément à l'article R6341- 45 du Code du travail, le stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3 : Relation avec l'extérieur

Les lignes téléphoniques de l'établissement d'accueil sont réservées à l'usage exclusif du personnel administratif. Elles ne peuvent être utilisées par les stagiaires que pour appeler les numéros d'urgence 15, 17, 18 et 112. Toutefois si un stagiaire désire passer un appel, il en informe son formateur qui transmet la requête au responsable de l'établissement. En l'absence de celui-ci, et si le formateur le juge opportun, le stagiaire pourra utiliser son mobile. Les mobiles sont tolérés durant les formations, sous condition que les fonctions « silence » ou « vibreur » soient activées. Pour émettre ou recevoir des appels, les stagiaires attendront la pause.

ORGANISATION & LOGISTIQUE

Article 7.4 : Attestation de présence et/ou de suivi

Lors de la présence effective et continue à des formations d'une durée d'une ou deux journées, une attestation de présence est remise en fin de formation à chaque stagiaire l'ayant suivie dans sa durée totale. Pour des formations plus longues, une attestation de suivi sera remise aux stagiaires qui les auront suivies entièrement.

Article 8 : Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations, notamment en respectant la propreté des locaux et les règles élémentaires de courtoisie, tant envers les autres stagiaires qu'envers les formateurs.

Mesures disciplinaires Article 9 : Sanction disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par Jean-Luc Dacheux, gérant de Didascal Formation, ou par le formateur intervenant en son nom, en coordination avec le responsable de l'établissement d'accueil. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

rappel à l'ordre ;
exclusion de la formation.

Jean-Luc Dacheux ou le formateur intervenant en son nom informe de la sanction prise : le chef d'établissement dont relève le stagiaire et la DDEC s'il s'agit de formation sur crédit DDEC, ou l'Association Territoriale de Formiris concernée s'il s'agit d'une formation à inscriptions individuelles.

Publicité du règlement

Article 10 Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant le début de chaque module de formation sous forme d'un lien inséré dans la convocation. Il est à disposition des DDEC, des chefs d'établissements, auprès de Jean-Luc Dacheux, directeur de Didascal Formation ou sur le site internet de l'OF : www.didascal-formation.fr

ORGANISATION & LOGISTIQUE

FORMATIONS INTRA & INTER ETABLISSEMENTS

Pour ce qui concerne l'utilisation des locaux et des équipements, le règlement intérieur de l'établissement s'applique de plein droit en complément du règlement de Didascal Formation

FORMATIONS DIOCESAINES & INDIVIDUELLES

Pour ce qui concerne l'utilisation des locaux et des équipements, le règlement intérieur du lieu d'accueil s'applique de plein droit en complément du règlement de Didascal Formation.

Dans les deux cas ci-dessus, c'est l'organisme de formation, ou par délégation le formateur, qui se charge d'informer les stagiaires.

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ÉVITER LES ABANDONS

Envoi d'un questionnaire en ligne en amont pour recueillir les besoins et les attentes individuelles. Accompagnement durant les intersessions et après la formation par liste de diffusion ou autre (padlet) permettant des échanges entre les stagiaires et le formateur. Préoccupation de la qualité des conditions d'accueil et de travail en présentiel. Information des stagiaires sur les possibilités d'accès, de stationnement, de restauration et d'hébergement si besoin. Proposition de temps de convivialité durant la formation.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DURANT L'INTERSESSION ET L'APRÈS-FORMATION (SELON LA FORMATION)

- Création d'une liste de diffusion pour échanger, mutualiser, formateur
- Envoi par le formateur de documents et outils Utilisation interactive d'un mur collaboratif (Padlet)
- Rendez-vous en visioconférence (synchrone)
- Distanciel asynchrone
- Autre...

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Didascal Formation a à cœur de proposer un accueil adapté à toutes les personnes porteuses de handicap, quel que soit celui-ci. Nous disposons pour cela d'un réseau de conseil en lien avec l'AGEFIPH. Les personnes porteuses de handicap souhaitant participer à une formation doivent prendre contact avec les assistantes de formation de Didascal Formation qui prendront en charge le suivi de leur accompagnement et prendront les contacts nécessaires.

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

ORGANISMES	TYPE D'HANDICAP								Coordonnées	Sites
	Moteur	Mental	Psychique	Autisme	Hyperactivité	Visuel	Auditif	Autres		
AGEFIPH	X	X	X	X	X	X	X	X	0800 11 10 09	https://www.agefiph.fr/
MDPH	X	X	X	X	X	X	X	X	04 66 05 42 00	https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/30
CAP EMPLOI	X	X	X	X	X	X	X	X	04 66 68 99 70	https://www.capemploi.info/
FAAF						X			04 67 69 25 03	http://www.fAAF.fr
ADAPEI 30		X							04 66 05 05 80	http://www.adapei30.fr
Surdi 30							X		04 99 84 27 15	https://www.surdi30.fr/
AFD 30								Ass F des diabétiques	04 66 29 47 65	http://www.adapei30.fr

Équipe de la Région Occitanie

Cécile MARIN

Juliette HERMAN

Juhlyana AMER

Valérie DELBREIL

rhf-occitanie@agefiph.asso.fr

Responsable RHF Occitanie – Est

Aline DUMONT

rhfest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr

Pour une information sur l'offre de services RHF :

rhf-occitanie@agefiph.asso.fr

Pour accéder aux outils digitaux :

La plate forme RHF Occitanie : <https://occitanie.rhf-accessibilite.fr/>

Le service national d'appui à la professionnalisation: <https://appuipro.agefiph.fr/learn>

RÉFÉRENT HANDICAP AU SEIN DE DIDASCOL FORMATION

Nous avons souhaité mettre au cœur de notre politique de formation une dynamique pour faciliter l'accessibilité pédagogique de nos formations, aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap est l'interface repéré pour tout l'équipe, afin de les accompagner dans l'évolution des pratiques en matière d'accueil, d'intégration et de suivi au sein des formations que propose notre centre de formation à destination des personnes en situation de handicap.

Lucie Roumégoux, 06 42 11 41 83 - didascoledidascol-formation.fr

- Faciliter le repérage des personnes en situation de handicap avant la session de formation ;
- Faciliter l'intégration et veiller à une égalité de traitement lors des formations;
- Être force de proposition pour le développement de l'accessibilité pédagogique des formations dispensées en repérant les problématiques et axes de progrès ;
- Être en capacité de mobiliser les dispositifs régionaux d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation, autant que nécessaire, c'est-à-dire favoriser la recherche de solutions face à l'handicap.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

EN COURS DE FORMATION

En fin de chaque journée, reformulation par les stagiaires de ce qui a été appris et compris, et des projets de réinvestissement. Évaluation à chaud par le formateur pour régulation du dispositif en cours de formation.

A CHAUD

Par le formateur à la fin de chaque module de formation. L'évaluation est individuelle à partir d'un document ou questionnaire en ligne proposé par l'OF incluant un questionnaire de satisfaction des attentes et besoins et des modalités d'auto-positionnement sur quatre niveaux par rapport aux objectifs annoncés sur le programme de formation et en début de formation (diapositive spécifique).

EN DIFFÉRÉ PAR ÉCRIT

Une synthèse des évaluations est réalisée par le formateur et transmise à Didascal Formation qui la communiquera à l'établissement et à l'organisme financeur.

A FROID

Sous forme d'un questionnaire en ligne adressé à l'établissement ou aux stagiaires 3 à 6 mois après la fin de la formation, pour évaluer la mise en œuvre des compétences acquises au cours de la formation, au regard des indicateurs de réussite indiqués dans le programme.